

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	16	19

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DELAPORTE Christophe, M. LEDOYEN Jérôme, Mme LE GOFF Lydia, Mme BONNEVILLE Hélène, M. SERMIER François, M. LE LEUCH Eric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme FORIN Laurence, Mme BUSSIÈRE Hélène, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme MAUGEY Davine.

Pouvoirs : Mme FOURRIER Geneviève (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), M. DHEERE Christophe (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), Mme LUCAS Valérie (pouvoir à M. DORÉ Michaël).

Date de convocation : 25 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mme FORIN Laurence

101-2026 Construction de la Nouvelle Mairie – demande de subventions

Lors de la présentation de l'Avant-Projet Sommaire fin juin par Quinze Architecture et son groupement de commanditaires, le chiffrage estimatif de la Nouvelle Mairie, pour la partie travaux + Maîtrise d'œuvre a été estimé à 3 223 330 € HT, se décomposant comme suit :

- Démolition/Construction/VRD : 2 853 430 € HT ;
- Maîtrise d'œuvre : 369 900 € HT

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Morbihan, au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale). L'objectif est de solliciter une contractualisation sur 3 ans, permettant d'assurer le financement de 350 000€ HT de dépenses subventionnables par an, pendant 3 ans (soit un total de dépenses subventionnables de 1,05 millions d'euros HT) au taux de 15% garanti pour la durée de la contractualisation.

L'Avant-Projet Définitif du projet de Nouvelle Mairie sera présenté fin septembre, apportant plus de précisions sur le coût du projet. Avec ces éléments, il sera alors possible de travailler sur un plan de financement plus précis et de déposer le dossier auprès du département au plus tard le 15 octobre 2026.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 septembre 2026,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Valide** la demande de subvention auprès du Département du Morbihan au titre du PST ;
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

La secrétaire de séance
Mme FORIN Laurence



A Saint-Pierre-Quiberon
Le 30 septembre 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN

